

POUR ALLER PLUS LOIN :

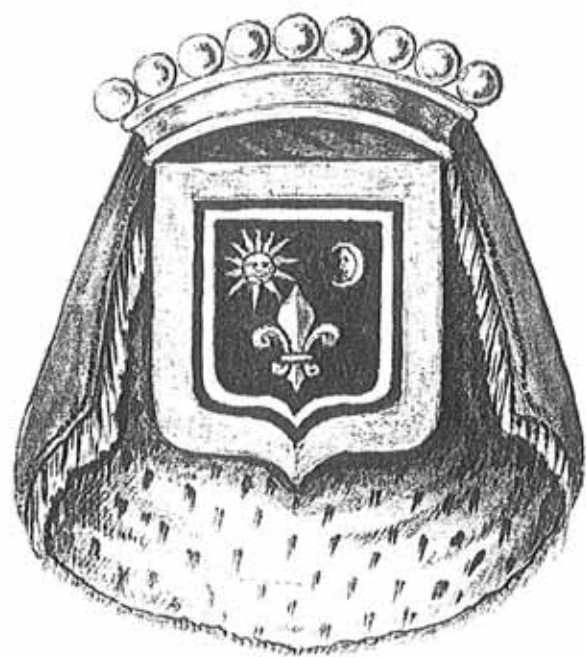
Marcel Bulteau, le « roi de la carte postale dans l'armentierois ».

Marcel Bulteau est né le 1^{er} juin 1852 à Lille. En 1874, il ouvre un atelier de photographie à Lille. C'est en 1881 qu'il arrive à Armentières pour y créer une succursale. C'est dans notre ville qu'il rencontre Zoé Henriette Delabarre, qu'il épouse le 4 novembre 1884. Le couple eu deux enfants, Robert (1883-1959) et Rachel (1885-1960). Il décède subitement le 8 février 1922, à l'âge de 69 ans.

Titre et extraits d'un article de M. Alain Fernagut paru dans la Voix du Nord, édition d'Armentières entre le 13/12/2009 et le 06/01/2010, la version complète est disponible au service des Archives). ■

COMMUNICATION de M. Fabrice DE MEULENAERE :

A propos de concessions d'armoiries pour notre ville (1812-1829).



anciennes armoiries

Une étude particulière devrait être faite sur le blason d'Armentières d'après les sceaux et cachets conservés dans divers dépôts d'archives ; en attendant qu'elle puisse voir le jour, nous relaterons brièvement ici deux demandes successives émises par le conseil municipal quant à cet objet ; à chaque fois, celui-ci devait, avec l'aval des autorités, se réunir extraordinairement pour décider du choix des figures à utiliser.

La première sollicitation eut lieu à l'apogée de l'empire, en 1812 ; cette année-là, le maire Bayart-Selosse signale que «...le conseil n'a pas cru pouvoir faire un meilleur choix que d'adopter comme objet principal des armes de la ville le temple à l'hymen élevé sur la place au passage de Leurs

Majestés Impériales le 23 mai 1810 ; il n'est pas pour nous d'époque plus remarquable et que nous aimions autant de transmettre à la postérité. On y a reproduit aussi une portion de l'ancien blason ...».

Une somme de 600 francs fut versée au sieur Susanne de Saint-Jean d'Angély, agent d'affaire, domicilié 20 rue Cassette à Paris, à charge de faire les démarches auprès du conseil du sceau et des titres ainsi que les diligences nécessaires pour l'expédition des lettres patentes. Ces dernières furent expédiées mais non transmises et l'agent ne donnait plus signe de vie...

De toute manière, en 1815, avec le retour des Bourbons, il n'était évidemment plus question d'adopter le temple napoléonien et le nouveau maire, Dansette-Lefebvre, demanda, après réunion du conseil municipal, qu'Armentières reprenne les armoiries attribuées par les rois de France et obtienne le titre de bonne ville comme témoignage de fidélité à Louis XVIII et sa famille ; en l'absence d'une somme allouée au budget communal, il proposa même de faire l'avance des frais correspondants. Malheureusement, les titres prouvant la concession royale avaient été égarés ou probablement brûlés lors de la Révolution ; ne subsistait que le modèle en cuivre, existant bien avant 1789 d'après plusieurs témoignages.

En 1829, l'affaire était toujours pendante ; le maire Ghesquier constatant l'usure du sceau municipal, demanda son remplacement avec les anciennes armoiries. Le 11 avril de la même année, le sous-préfet de l'arrondissement de Lille lui répondit que la somme de 90 francs, dont 50 francs pour le sceau et 8 francs quant à la boîte de fer blanc destinée aux lettres patentes, devait être adressée à qui de droit.

Le dossier, conservé aux Archives départementales du Nord sous la cote M 488/5, ne va pas plus loin ; en tout cas, l'administration suivante conféra bien les anciennes armoiries dont le cachet se retrouve sur de nombreux documents postérieurs. ■

Edito

L'exécution des civils du pont de Nieppe.

La légende mentionnée sous la photographie dans la chronique n°154 présentait la cérémonie d'enterrement comme étant celle des victimes du bombardement du quartier Saint-Roch le 22 juin 1944. Il s'agit en fait de celle des civils fusillés le 5 septembre 1944 au pont de Nieppe.

Le 4 septembre 1944, la ville d'Armentières est sous le contrôle des résistants (FFI). Les soldats allemands se sont quant à eux repliés sur Nieppe. Ils tentent néanmoins à plusieurs reprises durant la journée de reprendre le pont de Nieppe. A 17h30, les soldats de la Wehrmacht, appuyés par une unité de SS non identifiée, prennent en otage 18 civils et contraignent ainsi les résistants à céder le pont. Les otages seront néanmoins fusillés à l'aube du 5 septembre.

La cérémonie d'enterrement de seize de ces victimes eut lieu le 8 septembre 1944 dans l'église Notre-Dame de Bonsecours de Nieppe. On peut apercevoir sur la photographie le fronton de l'école Saint-Charles qui servit de chapelle ardente.

Nous remercions l'ensemble des personnes nous ayant apporté des précisions sur ces événements, en particulier Monsieur Delpierre.



Reproduction photographique d'une carte postale de M. Bulteau, représentant la rue de l'Humanité pendant une ducasse en 1907.
Référence : 3 Fi 660

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle
Horaires d'ouverture :
du mardi au vendredi de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous
le samedi de 9h à 11h30.
Fermeture annuelle : la première semaine de février
Téléphone : 03.61.76.20.97 email : archives@ville-armentieres.fr



➤ **La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : www.armentieres.fr**

RECU AUX ARCHIVES

► Du Comité régional Nord-Pas de Calais d'histoire de la sécurité sociale et de la protection sociale :

▪ Un bulletin : Comité régional Nord-Pas de Calais d'histoire de la sécurité sociale et de la protection sociale. Prévoyance sociale passé, présent, avenir. N°93, octobre 2012, 39 p.

► Du Cercle Historique d'Aubers-en-Weppes :

▪ Trois bulletins : Cercle Historique d'Aubers-en-Weppes. Autrefois. N°106 à 108, juin, septembre et décembre 2012.

Nous les remercions.

Don de Monsieur Roger HECQUET – Erratum :

Les 5 photographies (classées en 3 Fi 15592 à 3 Fi 15596) reçues en don au mois de décembre représentent l'église de Notre-Dame de Bonsecours à Nieppe (voir édito de cette chronique). ■



LU DANS LES ARCHIVES

Une mystérieuse affaire : une série d'extraits d'articles de la Gazette d'Armentières de 1912, sur une affaire qui a fait parler d'elle à Armentières, une explosion chez le photographe Bulteau ...

► 1 - Trois personnes grièvement brûlées par une explosion – Un immeuble saccagé.

« Une explosion encore mystérieuse jusqu'ici, s'est produite, dimanche après-midi, à la photographie Marcel Bulteau, rue de l'Humanité, à Armentières. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire, en attendant que le parquet, informé, fasse la lumière. M. Marcel Bulteau, 60 ans, photographe ; sa femme, âgée de 54 ans, et leur fils Robert, 28 ans, étaient réunis, vers 3 heures, autour de la table de famille, dans leur cuisine, au premier étage de leur habitation, dont le rez-de-chaussée sert de magasin, où sont exposées les photographies ; ils venaient de prendre le café, M. Bulteau père fumait sa pipe.

A 3h15, un coup de sonnette retentit ; Robert Bulteau descendit ouvrir la porte et se trouva, dit-on, en présence d'un jeune garçon d'une quinzaine d'années, qui lui remit un colis enveloppé dans du papier gris, long de 40 centimètres, large de 30 et d'une hauteur de 20 centimètres, en disant : « Voici un paquet pour M. Bulteau ». Sa commission faite, le jeune garçon disparut.

M. Bulteau fils gravit l'étage, déposa le colis sur la table, et se mit en mesure de l'ouvrir. Il paraît qu'aussitôt une flambée rouge se produisit, suivie d'une violente explosion qui fut entendue à cent mètres de là ; les trois personnes, qui étaient penchées sur la table, furent grièvement brûlées à la figure, aux bras et aux mains ; la plus gravement blessée est Mme Bulteau, qui a un œil atteint et des brûlures au ventre.

Des voisins accoururent, ils virent les blessés poussant des cris déchirants et la maison saccagée ; la cuisine est dans un état lamentable, le plafond est en partie effondré ; dans un salon attenant, dont la porte était ouverte, les carreaux

sont brisés ; des éclats de verre projetés dans les fenêtres de la maison de Vanuxem, située en face, y brisèrent deux carreaux ; un lanterneau du grenier fut réduit en miettes, une des fenêtres du rez-de-chaussée, dont la porte était aussi ouverte, a également des carreaux brisés, tant le déplacement d'air fut violent ; les blessés, interrogés, déclarent n'avoir ressenti aucune odeur.

Le docteur Beun, mandé en hâte, donna les premiers soins aux victimes qui, après pansement, furent transportées à l'hôpital ; l'état de Mme Bulteau est particulièrement grave, ses brûlures sont de troisième degré. Détail navrant ; Robert Bulteau, sous le coup d'une violente commotion cérébrale, divaguait ; on craint pour sa raison.

M. Courtot, commissaire de police, se rendit sur les lieux, mais vu l'état des victimes, et celui de M. Robert Bulteau en particulier, il lui fût impossible d'interroger le témoin le plus intéressant.

Malgré de minutieuses investigations, le commissaire de police n'a pu retrouver aucune trace de l'engin ni de son contenu, un commencement d'incendie, éteint rapidement par les voisins, ayant rendu les recherches plus difficiles.

Le commissaire a interrogé plusieurs témoins du voisinage, dans le but de retrouver les traces du gamin, qui aurait apporté le colis.

M. Bulteau père croit à une vengeance ; le parquet, informé, éclaircira peut-être cette affaire.

Ce pénible événement a produit une grosse émotion en ville ; de nombreux curieux ont stationné dans la rue de l'Humanité, se livrant à toutes sortes de commentaires.

DESCENTE DU PARQUET

M. Houeix, juge d'instruction, accompagné de M. le substi-

tut, descendu à Armentières, dans la soirée, s'est rendu immédiatement sur les lieux de l'explosion et à l'hôpital ». A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Mardi 2 juillet 1912.

► 2 - L'enquête – Descente du parquet – On se trouverait en présence d'un accident.

« Malgré les actives recherches, il a été impossible de retrouver le moindre indice qui puisse mettre la justice sur la piste du jeune homme qui aurait apporté le colis : aucune personne interrogée ne l'a aperçu. (...) Néanmoins, les recherches de la police vont se continuer, bien qu'il paraisse extraordinaire de supposer qu'un jeune garçon aurait pu transporter un colis aussi dangereux et l'apporter sans encombre au domicile de M. Bulteau s'il n'était complice de l'expéditeur. [...] D'autre part, si le jeune commissionnaire ignorait la nature du colis qu'il était en charge de remettre à M. Bulteau, il se serait déjà fait connaître au commissariat de police, de façon à dégager sa culpabilité éventuelle ». [...].

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Mercredi 3 juillet 1912.

► 3 - « Le mystère qui plane sur cette affaire serait-il sur le point d'être éclairci ? Ainsi que nous le disions, hier, plus personne ne croit à l'histoire du colis apporté par le jeune commissionnaire. [...] D'autre part, certaines déclarations de M. Bulteau, sur la façon dont le colis lui aurait été présenté par son fils, ont incité la justice à diriger ses recherches dans une autre voie [...].

En attendant, les commentaires vont bon train, à Armentières, cette affaire ayant vivement excité la curiosité publique ».

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Jeudi 4 juillet 1912.

► 4 - Nouvelle descente du parquet – Robert Bulteau inculpé de tentative de meurtre.

« MM. Houeix, juge d'instruction ; Flach, substitut, et Flahaut, greffier, sont descendus pour la troisième fois à Armentières, [...]. M. Marcel Bulteau s'est défendu de porter toute accusation contre son fils ; quant à celui-ci, il s'est entêté à répéter sa première version, c'est-à-dire l'histoire du jeune commissionnaire. [...]

M. Houeix a inculpé Robert Bulteau de tentative de meurtre. En attendant son transfert à Lille, l'inculpé sera l'objet d'une étroite surveillance ; le parquet, en raison de certaines déclarations de M. Bulteau père, fera examiner l'état mental de l'inculpé qui, paraît-il, aurait été sujet, il y a quelques temps, à des crises nerveuses [...] ».

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Dimanche 7 juillet 1912.

► 5 - Arrestation de l'inculpé.

« Samedi après-midi, M. Courtot, commissaire de police, recevait, du parquet de Lille, l'ordre de mettre en état d'arrestation, Robert Bulteau, inculpé de violences volontaires avec préméditation.

M. Courtot se rendit à l'hôpital d'Armentières et fit connaître à l'inculpé la teneur du mandat de dépôt qu'il avait une mission de mettre à exécution.

Robert Bulteau, immédiatement remis aux gendarmes a été dirigé sur Lille par le train de 15 heures 17 ; tête nue, les cheveux et la barbe rasés, la figure jaunie par les effets de l'acide picrique, il provoqua sur son passage un vif mouvement de curiosité ».

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Lundi 8 juillet 1912

► 6 - L'explosion de la rue de l'Humanité à Armentières.

« M. Houeix, qui poursuit l'instruction de cette affaire, a reçu lundi matin des renseignements assez curieux sur l'explosion qui se produisit au domicile de M. Bulteau, le photographe de la rue de l'Humanité.

On sait que Robert Bulteau fils est inculpé d'être l'auteur de cet acte criminel, [...]. Voici la nouvelle version fournie au magistrat sur cette explosion : M. Bulteau père possédait un perroquet qu'il aimait beaucoup, mais qui avait le don d'énerver au possible Robert Bulteau, de nature fort irritable et fantasque. Le jeune homme voulait à toutes fins la mort de l'oiseau. Un de ses amis lui conseilla le persil, qui, prétend-on, est un toxique violent pour les perroquets.

« Dieu m'en garde, répliqua Robert, mon père m'accuserait de la mort de son « Jacquot », et il serait capable de me tuer. Mais je trouverai autre chose ».

[...]

Mais est-ce bien là la cause de l'attentat et ne faudrait-il pas admettre, avec le magistrat instructeur, l'hypothèse du ressentiment de l'inculpé contre son père, qui aurait mis empêchement à certain projet de mariage ébauché il y a quelques mois ? [...]

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Mercredi 24 juillet 1912.

► 7 - L'explosion de la rue de l'Humanité à Armentières.

« M. Houeix, juge d'instruction, a confronté, mercredi matin, dans son cabinet, M. Bulteau Père avec son fils Robert. [...] Robert Bulteau persista à affirmer qu'il n'était pas l'auteur de l'explosion et M. Bulteau chercha à innocenter son fils [...] ».

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le Vendredi 26 juillet 1912.

► 8 - L'explosion de la rue de l'Humanité à Armentières.

« M. Houeix, juge d'instruction, a reçu le rapport de M. le docteur Raviart, chargé d'examiner Robert Bulteau, l'auteur présumé de l'explosion de la rue de l'Humanité.

L'expert conclut à la débilité mentale de l'inculpé ».

A.M.A, La Gazette d'Armentières, le jeudi 1 août 1912.

Liste complète des articles publiés dans La Gazette d'Armentières : articles du mercredi 3 juillet 1912, jeudi 4 juillet 1912, dimanche 7 juillet 1912, lundi 8 juillet 1912, mercredi 10 juillet 1912, mardi 23 juillet 1912, mercredi 24 juillet 1912, vendredi 26 juillet 1912, dimanche 28 juillet 1912, jeudi 1^{er} août 1912. ■